



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-81-2015

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 4 mai 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 876-81-2015 modifiant le règlement de zonage 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des spécifications de la zone H04-483 et les dispositions particulières à cette zone.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 19 mai 2015.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 876-81-2015 est entré en vigueur en date du 19 mai 2015 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h.

Fait à Bromont, ce 3^{er} jour de juin 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA